

## **Règlement du Jeu : « Jeu-concours ARCHIDUCHESSSE »**

### Article 1 : Société Organisatrice

EDITIONS QUO VADIS, Société par Actions Simplifiée au capital de 4 671 000 €, dont le siège social est situé au 14 Rue du Nouveau Bêle 44470 CARQUEFOU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 054 807 748 (ci-après « Quo Vadis ») et ARCHIDUCHESSSE, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 500 € dont le siège social est situé au 7 rue Ferdinand Buisson 92110 Clichy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 511 039 323 (ci-après « Archiduchesse ») organisent du 8 au 13 novembre 2019, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Jeu-concours ARCHIDUCHESSSE » (le « Jeu ») sur le compte Instagram de Quo Vadis et le compte Facebook de Archiduchesse. Quo Vadis et Archiduchesse sont ci-après collectivement appelées les « Sociétés Organisatrices ».

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook et Instagram, relais de l'opération.

### Article 2 : Participants et participation

Le Jeu est ouvert du 8 au 13 novembre 2019 à toute personne physique de plus de 13 ans inscrite sur le compte Instagram de Quo Vadis ou le compte Facebook de Archiduchesse, résidant en France Métropolitaine, en Corse et DROM COM, à l'exception du personnel de la société organisatrice et des membres de leur famille en ligne directe.

Pour participer, les mineurs ou majeurs protégés devront être munis d'une autorisation écrite de leur parent, curateur ou tuteur légal. Cette autorisation sera communiquée par le participant à première demande de Quo Vadis ou d'Archiduchesse.

La participation s'effectue sur Facebook et Instagram. Les participants doivent respecter le présent règlement ainsi que les conditions générales d'utilisation de Facebook et Instagram.

Pour jouer, il suffit de suivre les instructions décrites dans l'article 3 du présent règlement.

Le gain attribué est décrit à l'article 4 du présent règlement.

### Article 3 : Modalités du Jeu

Pour jouer, vous devez, entre le 8 et le 13 novembre 2019 minuit inclus :

1. Vous connecter sur Facebook ou Instagram via votre compte personnel.
2. Aimer les pages Archiduchesse et/ou Quo Vadis
3. Tagguer deux amis en commentaires afin de les inciter à jouer
4. Répondre à la question suivante : « Où sont fabriqués les agendas Quo Vadis et les chaussettes Archiduchesse ? »

Une seule participation par personne est autorisée.

La responsabilité des Sociétés Organisatrices ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu, notamment ceux liés aux caractéristiques même de l'Internet ; dans ces cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

### Article 4 : Dotation du Jeu

Un tirage au sort sera effectué par l'équipe Marketing de Quo Vadis et l'équipe Communication de Archiduchesse dans les 30 jours suivant la fin du Jeu parmi les participants ayant donné la bonne réponse et ayant respecté les conditions du jeu décrites dans l'article 3 du présent règlement. Seront tirés au sort 1 gagnant parmi les participants sur le compte Instagram de Quo Vadis et 1 gagnant parmi les participants sur le compte Facebook de Archiduchesse.

Les dotations des 2 gagnants seront :

- un agenda Affaire Shaman « Presque Parfait » de Quo Vadis (14 ,95€) + un sac à dos vintage Shaman « It's le pompon » de Quo Vadis (44,95€) + un bon d'achat Archiduchesse (40€)

La dotation est incessible et ne pourra être échangée sous forme de contrepartie en numéraire.

Les gagnants seront contactés par Quo Vadis et Archiduchesse par message privé via Facebook ou Instagram et seront invités, dans un délai d'un mois, à communiquer leurs coordonnées à savoir leur nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone pour l'envoi des lots. Quo Vadis et Archiduchesse ne sauraient être tenues pour responsables dans le cas où les gagnants ne pourraient être joints pour une raison indépendante de leur volonté. Les gagnants sont responsables de l'exactitude des informations qu'ils ont données à Quo Vadis et Archiduchesse. Ils demeurent donc responsables de la modification de leurs coordonnées et doivent en informer Quo Vadis ou Archiduchesse, notamment en cas de déménagement. Tout gagnant ne s'étant pas manifesté dans les 30 jours suivant la date à laquelle il aura été contacté ne sera plus autorisé à réclamer la dotation. Dans ce cas le lot ne sera pas attribué. De même si les gagnants indiquent des coordonnées fausses ou insuffisantes pour le bénéfice de la dotation, ils ne pourront plus prétendre à leur dotation.

Les gagnants recevront leurs dotations par courrier, dans un délai de 6 à 8 semaines suivant la date du tirage au sort.

Chaque lot sera envoyé gratuitement par Archiduchesse.

#### Article 5 : Responsabilités

Quo Vadis et Archiduchesse ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas d'événements indépendants de leur volonté, elles étaient amenées à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

Quo Vadis et Archiduchesse ne sauraient être tenues pour responsable de tout fait qui ne leur serait pas imputable, notamment en cas d'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu, en cas d'erreur d'acheminement de la dotation, de la perte de celle-ci lors de son expédition, de sa non réception ou de sa détérioration, de sa livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Internet et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et son gagnant. Quo Vadis et Archiduchesse se réservent le droit de faire respecter l'égalité des

chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

Quo Vadis et Archiduchesse se réservent le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

#### Article 6 : Données personnelles

Les informations recueillies par Quo Vadis et Archiduchesse (nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone des gagnants) sont collectées dans le but d'envoyer son lot à chacun des gagnants. Ces données personnelles collectées sont destinées aux Sociétés Organisatrices et non à Facebook et Instagram. Ces informations sont conservées pendant la durée du Jeu et de l'envoi des lots aux gagnants et sont destinées au Service Marketing de Quo Vadis et au Service Communication de Archiduchesse ainsi qu'au prestataire de transport qui organise l'acheminement des lots. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données nominatives les concernant en contactant : [communication@quovadis.eu](mailto:communication@quovadis.eu) ou [contact@archiduchesse.com](mailto:contact@archiduchesse.com).

#### Article 7 : Loi applicable et consultation du règlement

Le présent Jeu est exclusivement soumis à la loi française.

Toute contestation relative au Jeu devra être effectuée par courrier recommandé avec avis de réception à Quo Vadis à l'adresse suivante : Editions Quo Vadis - Service communication – 14 rue du Nouveau Bêle – 44470 Carquefou ou à Archiduchesse à l'adresse suivante : Archiduchesse – Service communication - 7 rue Ferdinand Buisson 92110 Clichy dans un délai d'un mois à compter de la date de fin du Jeu, le cachet de la Poste faisant foi. Passé ce délai d'un mois, toute contestation sera nulle et non avenue.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet. Le règlement complet est consultable en cliquant sur le lien prévu à cet effet sur le compte Facebook de Archiduchesse et sur le compte Instagram de Quo Vadis. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du Jeu ou sur la liste des gagnants.